

STAGE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PERMIS À POINTS)

Réf de l'action : ECF S310.PR indice 04 du 04/05/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de s'interroger sur son comportement en matière de sécurité routière et éviter la réitération de comportements dangereux.
Être capable de contribuer à réduire le niveau d'exposition au risque d'accident pour soi et pour les autres.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne participant à un stage de sensibilisation de manière volontaire ou obligatoire :
- Cas n°1 : conducteur désirant récupérer des points sur son permis,
- Cas n°2 : conducteur ayant commis une infraction pendant la période probatoire ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points,
- Cas n°3 : conducteur en alternative à la poursuite judiciaire ou composition pénale,
- Cas n°4 : conducteur ayant été condamné à la participation obligatoire au stage de sensibilisation,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- S'assurer du retrait effectif des points avant de participer au stage (cas 1), avoir reçu le courrier recommandé 48N (cas 2),
- Le règlement intérieur précise les conditions à respecter pour obtenir l'attestation de stage. Dans les cas 1 et 2, le stage permet au maximum de récupérer 4 points de permis de conduire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Présentations,
- Données de sécurité routière,
- Accidentologie,
- Données psychophysiologiques,
- Module spécifique : vitesse ou produits psychoactifs,
- Représentations, attentes et comportements de consommation, normes et contexte social, sentiment d'auto-efficacité et compétence perçue, contexte scientifique, niveau de motivation et comportement cible.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Un binôme d'animateurs comprenant :
 - Un Expert de sécurité routière (titulaire du BAFM ou BAFCRI),
 - Un Psychologue,tous deux référencés par la DSCR et titulaires d'une autorisation d'animer en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Cours collectifs en salle animés, abordant plusieurs thématiques programmées,
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par les animateurs et le Directeur de l'organisme.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation conforme au modèle officiel en vigueur.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Minimum 6 et maximum 20.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

14 heures.

TARIFS

- Nous contacter.